

PROMOTION ECONOMIQUE DE L'AGGLO

Renforcer l'attractivité économique est un des principaux objectifs de l'agglomération.

Il s'agit de consolider le rayonnement économique régional et cantonal en orientant de manière coordonnée et proactive l'implantation des entreprises au sein de l'agglomération.

Pour ce faire, l'agglomération agit à deux niveaux : promouvoir et développer les zones d'activités d'importance régionales, telles que Innodel à Courroux et la Communance à Delémont, et valoriser les zones d'activités locales, en mettant en lumière les terrains libres pour l'implantation d'entreprises dans chacune des localités de l'agglomération delémontaine.

Petite présentation des zones d'activités et des actions de promotion économique de l'agglomération...

Les grandes zones d'activités de l'agglomération sont représentées comme un espace central compris entre les communes de Delémont, Courroux, Courtételle et Courrendlin, à la confluence des cours d'eau (Sorne et Birse), des grandes infrastructures de mobilité, mais également à la confluence des intérêts des communes de l'agglomération et du canton. Cet espace est nommé « Territoire de confluence » (voir figure 1).

Ce territoire de confluence déploie une vocation économique affirmée et ambitionne un rayon-

nement régional, cantonal, voire national. Sa position stratégique en fait également un territoire privilégié pour l'implantation de grands équipements régionaux et cantonaux, selon les secteurs.

Composé d'un tissu mixte d'activités tertiaires et secondaires, mais également de secteurs résidentiels, il possède encore de grandes réserves de capacité et fait l'objet de différents projets de planification récents ou en cours, tel que le développement du secteur Gare Sud à Delémont.

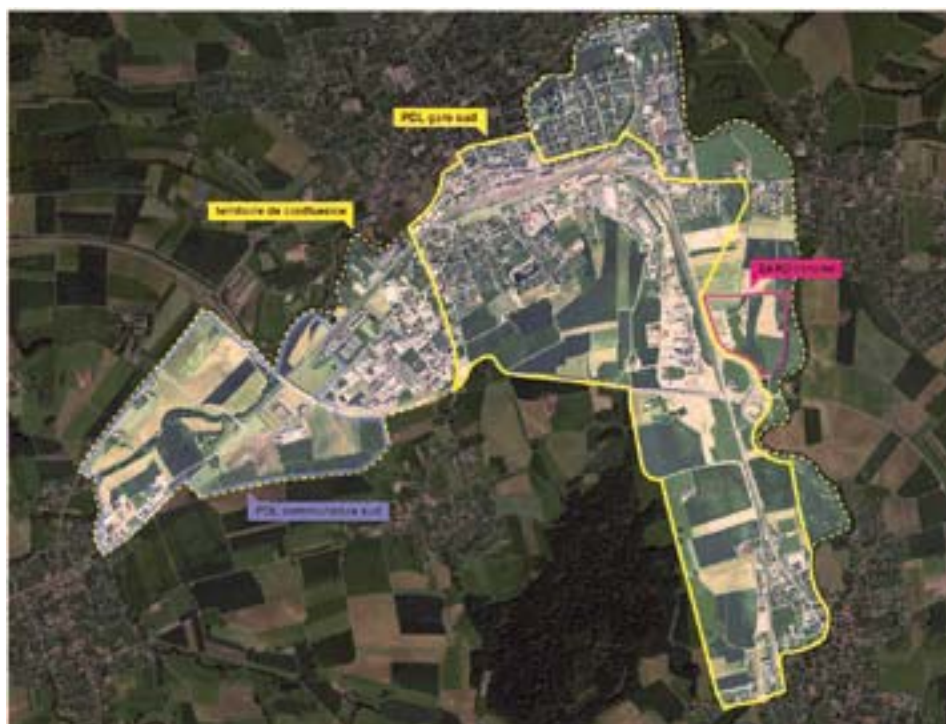


Figure 1 :
Périmètre du territoire de confluence de l'agglomération de Delémont.

(source PDL Gare Sud, 2017)

La stratégie économique élaborée à l'échelle du territoire de confluence est renforcée par une stratégie plus générale sur les zones d'activités, afin de diriger au bon endroit les nouvelles entreprises désireuses de s'implanter dans l'agglomération. Pour ce faire, des zones d'activités à rayonnement cantonal ont été identifiées afin d'affirmer leur rayonnement et de favoriser les synergies entre entreprises à haute valeur ajoutée et avec le milieu de la recherche universitaire. Les zones d'activités au rayonnement cantonal sont notamment :

- **innodel**, située à la jonction Delémont Est de l'autoroute A16, qui est définie comme un pôle de compétence accueillant des entreprises à haute valeur ajoutée et qui emploient du personnel hautement qualifié. Ce territoire accueille une antenne du « Parc suisse de l'innovation région Suisse du Nord-Ouest ». Elle est labellisée comme Zone d'Activités d'Intérêt Cantonal (ZAIC).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.innodel.ch

- Le secteur de **la Communance**, dont la dynamique a été prolongée à travers le plan directeur localisé (PDL) Communance Sud en direction de Courtételle, vise à accueillir des activités à haute valeur ajoutée. Sa labellisation comme ZAIC est en cours.

Le Plan directeur localisé « Gare Sud », compris dans le territoire de confluence, propose quant à lui une vision coordonnée du développement du territoire compris entre la Gare de Delémont et la zone d'activités au nord de Courrendlin (inclue), prenant en compte les fortes variations possibles dans les projets à venir. Dans le secteur Gare Sud sont notamment planifiés des équipements publics cantonaux et régionaux, ainsi qu'un nouveau quartier mixte (logements, activités, centre de séminaire, hôtel). Un concours d'idées en urbanisme a d'ailleurs été lancé pour développer ce secteur (lire l'encadré ci-dessous).

Ces différents outils mis en place à l'échelle intercommunale et appuyés par le Canton desinent peu à peu l'identité hybride et évolutive du territoire de confluence.



Un concours d'idées pour développer le secteur Gare Sud à Delémont

Le secteur Gare Sud fait l'objet d'un concours d'idées en urbanisme organisé par la Ville de Delémont sous forme de Mandat d'études parallèle (MEP). Le concours a été lancé mi-octobre, pour des résultats qui seront présentés publiquement à l'été 2021.

Concrètement, l'objectif du concours est d'assurer la cohérence entre les différents projets qui pourraient s'implanter sur Gare Sud : halles de sport triple, hôtel avec salles pour séminaires, wellness, éventuel nouvel hôpital cantonal, écoquartier, etc.

Afin de garantir des projets durables, la démarche **One Planet Living**[®] de l'Association suisse pour des quartiers durables a été entreprise. Un examen des projets sera fait dans ce cadre par une experte du domaine. Le collège d'experts est soutenu par plusieurs spécialistes, notamment dans les domaines environnement, économie et innovation, ou encore mobilité.

En mars et août 2020, des soirées publiques ont été organisées. Il était important d'initier la démarche participative en amont du projet pour préciser les attentes dans le cahier des charges du concours. Cela se poursuivra durant le concours pour l'évaluation des projets et la proposition de recommandations aux équipes participantes.

Les résultats du concours seront disponibles en été 2021. Une petite exposition sera mise sur pied à cette occasion. L'étape suivante, au second semestre 2021, sera l'établissement du plan spécial (ou plan de quartier) dans lequel les prescriptions en terme d'urbanisme et de durabilité principalement seront édictées, sur la base du projet lauréat. ■



Terrains disponibles pour l'implantation des entreprises dans l'agglomération

Au-delà du territoire de confluence, la région est également porteuse de plusieurs petits secteurs à vocation artisanale et/ou commerciale de rayonnement local. Ces secteurs, souvent situés en entrée de localité, permettent de maintenir une mixité emplois/habitants au sein de communes.

Entreprise cette année, en collaboration avec le Bureau cantonal du développement économique, une action de communication a été établie dans le but de valoriser les terrains libres pour l'implantation d'entreprises dans chacune des neuf communes de l'agglomération. La visibilité est ainsi donnée à l'ensemble du territoire de l'agglomération dans le but de renforcer l'attractivité économique, aussi à l'échelle locale.

Un questionnaire a été transmis à chaque commune, leur demandant de répertorier les terrains disponibles, leur surface, leur prix ainsi que les informations concernant leur viabilisation.

Ces données ont été ensuite rassemblées sous forme de fiches techniques, par secteur ou parcelle concernés. Ces fiches sont à disposition des privés et des communes sur le site internet de l'agglomération, sous l'onglet « Promotion économique ».

Ces informations se retrouvent également sur le site internet cantonal de la Promotion économique.

L'agglomération poursuivra dans les années à venir les efforts entrepris pour la promotion économique par d'autres actions.

Rendez-vous sur :

www.agglod.ch

onglet « Promotion économique »

▶ AGGLO ÉNERGIE: ÉTAT DES DÉMARCHES EN COURS

Changement de mandataire

Suite à la démission du mandataire actuel en charge du suivi de la politique énergétique de l'agglomération, un appel d'offre a été lancé cet été pour nommer un nouveau mandataire. Ce dernier prendra ses fonctions dès janvier 2021.

Pour rappel, la fonction de mandataire énergie a été créée en 2016 pour accompagner l'ensemble des communes de la couronne delémontaine dans le processus de labellisation Cité de l'énergie. Le label a été obtenu de manière conjointe en 2018.

Un cahier des charges du mandat a été défini par le Syndicat d'agglomération et est présenté brièvement ci-dessous.

Dans les grandes lignes, le mandataire énergie de l'agglomération de Delémont est responsable du suivi de la mise en œuvre de la politique énergétique sur le territoire des communes de la couronne delémontaine (excepté pour la ville Delémont qui a son propre processus Cité de l'énergie). La principale tâche du mandat sera de préparer le ré-audit du label Cité de l'énergie jusqu'en 2022. En parallèle, il s'occupera aussi de suivre les engagements communaux issus du processus Cité de l'énergie et des objectifs du Plan directeur régional. Il proposera des projets aux communes adaptés aux objectifs énergétiques de l'agglomération. En tant que mandataire de l'agglomération, il travaillera en collaboration étroite avec le bureau technique et les services communaux concernés et en référera principalement à la Commission Aménagement et Energie de l'Agglomération. Il peut être amené à mener également des actions spécifiques telles que la mise en place des suivis energo ou intervenir auprès des communes pour toute question liée aux six domaines Cité de l'énergie.

Sur la base de ce cahier des charges, quatre bureaux ont été invités à soumissionner. Après évaluation, le mandat a été adjugé à la société SACEN SA. La nouvelle collaboration débutera au mois de janvier 2021.



Appel à projet Région-energie 2021

L'agglomération a répondu à l'appel à projet du programme Région-energie pour 2021. Le bureau technique a soumis un projet de suivi des assainissements des bâtiments communaux. Le thème retenu offre aux communes une vision des actions à mettre en œuvre en ce qui concerne le parc bâtiment. Le projet est actuellement en cours de validation auprès de l'OFEN. Un soutien financier à hauteur de 40% est prévu par l'OFEN si le projet est retenu.

Les objectifs du projet permettent d'évaluer le développement du parc immobilier dès l'entrée dans les programmes de région-energie, Cité de l'énergie et energo, mais aussi de fournir des bons exemples pour les communes comme incitation pour de meilleurs projets futurs. Une communication des résultats est prévue. Au final, le travail fournit une stratégie d'assainissements aux communes.

Concrètement, le projet aboutira à la réalisation d'une fiche de suivi par bâtiment qui résume les principales indications utiles à la planification et au suivi des assainissements énergétiques (consommations, âge des installations techniques, type de combustibles, travaux effectués, etc.) et des recommandations sur les actions à initier. Ces recommandations sont émises dans l'optique de respecter l'évolution des objectifs énergétiques régionaux et les standards y relatifs.

Projet Group-it reporté en 2021

L'agglomération s'est inscrite en début d'année au projet « Group-it » porté par la HES-SO du Valais qui propose une première analyse pour des installations photovoltaïques chez les privés. Le projet a été mis en suspens depuis ce printemps étant donné l'impossibilité à réaliser des séances d'information publiques en raison de la situation sanitaire. Entretemps, les délais de rendu du projet ont été prolongés par l'OFEN jusqu'en automne 2021.

Vu le changement de mandataire en cours et le contexte Covid toujours défavorable à l'organisation de séances d'information qui réunissent un grand nombre de personnes, le projet se poursuivra dès janvier 2021 et sera repris par le nouveau mandataire. ■

Belles Fêtes de fin d'année à tous !